

Le Président

Département Finances

N/Réf : NB/MF

Affaire suivie par Nathalie BRODIN

Paris le 07 FEV. 2019

Monsieur le Ministre,

Le référé du 18 octobre 2018 de la Cour des comptes révèle une sous-évaluation de 350 M€ des recettes budgétaires 2017 des collectivités territoriales. Le montant total de ces recettes non affectées au titre des droits de mutation atteint 1,9 Md€.

La Cour indique que ce dysfonctionnement est dû à la perte de compétence des agents de l'État suite à des restructurations de personnel. S'ajoutent les difficultés techniques de la nouvelle application informatique utilisée (Fidji-Enregistrement) qui a conduit à un retard dans l'imputation budgétaire des droits de mutation, retard qui n'a été anticipé par aucun des services concernés. Enfin la Cour des comptes signale l'insuffisance des dispositifs d'alerte : la prise en compte des difficultés a ainsi été tardive.

À ce jour, la DGFIP n'est pas en mesure de distinguer les montants encore non affectés (droits de mutation à titre onéreux, dits DMTO, ou à titre gratuit, dits DMTG) ni de rattacher les montants au bon exercice (2017 ou 2018).

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités se joint à la recommandation de la Cour des comptes d'informer en urgence les collectivités afin qu'elles soient en mesure d'analyser leur situation financière « en pleine connaissance de cause ».

En conséquence, l'AMF demande qu'une information soit délivrée rapidement et individuellement aux collectivités concernées sur les montants et sur la nature de la ressource (taxe additionnelle aux droits de mutation notamment) afin de permettre à chaque collectivité de prendre connaissance du montant qui lui est dû.

Au-delà, l'AMF demande l'impact de ces difficultés sur les calculs du besoin de financement des collectivités locales en 2018, l'alinéa IV de l'article 13 fixant un objectif de réduction à 2,6 Md€ en 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



François BAROIN

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75012 PARIS